



SOMMAIRE

Le mot de l'inspectrice d'académie

- Concours départemental de la Résistance et de la Déportation 1^{er} degré.

Personnels : p. 2 et 3

- Rappel : mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite,
- Entretiens de carrière 2011-2012,
- Rappel : travail à temps partiel, Reprise du service à temps complet,
- Mouvement interdépartemental : permutations informatisées
- Rappel : affectation sur postes adaptés. Aménagement du poste de travail,
- Liste d'aptitude directeur 2 classes et +
- Prestations d'action sociale interministérielles,
- Fin du prêt mobilité à taux zéro ouvert aux primo-arrivants dans la fonction publique.

A-SH : p. 3

- Autisme et troubles envahissants du développement,
- Troubles spécifiques des apprentissages,
- Orientations en SEGPA

Classes de découvertes : p. 3 et 4

- Rappel des fondamentaux du domaine,
- Les aides JPA au départ en classe de découvertes.

Ressources et actions éducatives : p. 4

- Concours national de la Résistance et de la Déportation 2012 (2nd degré),
- Éducation au développement durable,
- Projet « Normandy Day »
- Un espace ressource pour l'éducation artistique aux images,
- Semaine de la presse et des médias,
- Jardiner naturellement,

Participez à la Campagne PEP !

Le mot de l'inspectrice d'académie

À l'exemple du concours national de la Résistance et de la Déportation qui s'adresse aux élèves du 2nd degré, il a été décidé de mettre en place pour les classes de CM2, de CM1-CM2 ou de CE2-CM1-CM2 de la Haute-Saône un concours premier degré adapté aux programmes de l'école primaire et aux élèves de cycle 3 (cours moyen de préférence).

Ce concours départemental, mis en place en partenariat avec des associations représentatives des mouvements de Résistance et de lutte contre la Déportation, a pour objectif de développer chez nos élèves la connaissance de ces faits historiques et de les sensibiliser aux valeurs de patriotisme, courage, solidarité, liberté ainsi qu'au besoin de mémoire et d'histoire pour la formation des futurs citoyens.

Des types de production diversifiés sont proposés et adaptés au niveau des classes concernées. Le sujet retenu cette année est le suivant :

« Pendant la 2^{ème} Guerre mondiale, de nombreux actes de résistance ont permis de sauver des enfants et des adolescents. De nombreux enfants ont été cachés évitant ainsi la déportation. À l'intérieur même des camps, la solidarité a permis d'épargner des vies ».

Il s'agit, en prenant appui sur des témoignages, des lectures et d'autres sources, d'évoquer la mémoire de ceux qui ont participé à ces actions exemplaires.

Je vous encourage à participer à cette action qui donnera encore plus de sens aux enseignements de l'histoire contemporaine et à la culture mémorielle des jeunes élèves qui nous sont confiés.

Par ailleurs, comme il convient à cette époque, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Hélène Ouanas.



Concours départemental de la Résistance et de la Déportation 1^{er} degré

Le règlement, le calendrier et les documents d'inscription sont à retrouver sur le site Internet de l'inspection académique, derrière l'onglet [Pédagogie](#)

Les enseignants qui désirent faire participer leurs élèves à ce concours sont invités à transmettre l'annexe 1 « intention de participation » complétée pour le **27 janvier 2012**, par la voie hiérarchique (IEN).

Inspection académique de la Haute-Saône
5, place Beauchamp
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03 84 78 63 00
Télécopie : 03 84 78 63 63

Directrice de la publication :
Hélène Ouanas, inspectrice d'académie,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale.
ISSN 1955-0790

Personnels

Rappel : mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite

Conformément au calendrier ministériel arrêté, le dossier d'examen des droits à pension concernant les personnels du premier degré nés en 1960, doit être établi dès maintenant par les services gestionnaires compétents.

Les personnels concernés ont été invités par les services du rectorat à compléter, signer et renvoyer le formulaire au bureau SPAS sous couvert de l'inspection académique, accompagné de toutes les pièces nécessaires, pour le **3 janvier 2012** (date de retour des congés de Noël).

Ce formulaire est disponible sur le site de l'inspection académique, à l'adresse <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique137>

Rappel : travail à temps partiel Reprise du service à temps complet

Les formulaires de demande de travail à temps partiel ou de reprise à temps complet sont à retourner à votre IEN **pour le 31 mars 2012**.

Ces formulaires sont disponibles :

- ▶ sur le site internet de l'inspection académique, en téléchargement,
- ▶ à la division des ressources humaines à l'inspection académique,
- ▶ au secrétariat de votre IEN,
- ▶ dans les écoles (cf. courriel).

Rappel : affectation sur postes adaptés. Aménagement du poste de travail

Les formulaires de demande d'affectation sur poste adapté ou d'allègement de service pour l'année 2012-2013 sont consultables et téléchargeables sur le site de l'inspection académique. Au besoin, ils pourront être transmis par la division des ressources humaines aux personnes intéressées.

Le calendrier ainsi que la circulaire afférente sont en ligne sur le [site de l'IA](#).

Liste d'aptitude directeur 2 classes et plus

Précisions du ministère en date du 07 décembre 2011

L'année de stage de formation initiale peut désormais être prise en compte dans l'ancienneté requise pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus.

Ainsi, les professeurs des écoles titularisés au 01-09-2011 pourront faire acte de candidature.

Entretiens de carrière 2011-2012

Les enseignants justifiant de 2 ou 15 années d'ancienneté après titularisation seront invités par leur IEN, à compter de la rentrée de janvier jusqu'à fin mai 2012, pour dialoguer sur leur ressenti professionnel, exprimer leurs attentes, envisager une éventuelle évolution de leur carrière. Le principe de cet échange, strictement déconnecté de toute notion d'évaluation, vise à prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les besoins ou les aspirations exprimés. Il ne revêt aucun caractère d'obligation.

Cette opportunité est également ouverte cette année aux enseignants justifiant de 3 à 5 ans ou de 16 à 20 ans d'ancienneté après titularisation, à leur initiative. Les personnes intéressées voudront bien prendre l'attache de leur IEN au plus tôt, afin de planifier au mieux ces entretiens.

Mouvement interdépartemental : permutations informatisées

Réf. : BO spécial n° 9 et circulaire départementale du 10 novembre 2011

Les accusés de réception relatifs aux demandes de changement de département effectué par I-Prof devront parvenir à la division des ressources humaines de l'inspection académique, signés, éventuellement corrigés et accompagnés des pièces justificatives pour le **16 décembre 2011**.

Demandes tardives :

Les personnels souhaitant demander un changement de département au titre du rapprochement de conjoint et qui ont eu connaissance de la mutation de leur conjoint après la fermeture du serveur internet dédié (après le 6 décembre 2011) pourront participer au mouvement national. Un formulaire est à télécharger sur le site www.education.gouv.fr rubriques « concours, emplois et carrières » puis à transmettre dûment complété et accompagné des pièces justificatives à la "cellule mouvement" de l'inspection académique **avant le 3 février 2012**.

Le service SPAS du rectorat informe de la mise à jour sur le site Internet académique des pages consacrées aux prestations d'action sociale interministérielles suivantes :

- **CESU Garde d'enfant 0/3 ans**
- **CESU Garde d'enfant 3/6 ans**
- **Aide à l'installation des personnels**

Ces mises à jour font suite à des modifications adoptées par le ministère de la fonction publique à compter du 1er janvier 2012, des conditions d'attribution de ces prestations d'action sociale interministérielles.

[Lien vers la page.](#)

Fin du prêt mobilité à taux zéro ouvert aux primo-arrivants dans la fonction publique

Cette prestation est supprimée par le ministère de la fonction publique à compter du 1er janvier 2012. Les dossiers reçus par le prestataire CRESERFI avant le **31 décembre 2011** (inclus) et pour lesquels certaines pièces sont manquantes, pourront être cependant complétés au-delà de cette date.

En conséquence, les personnels qui seraient amenés à constituer durant les congés de Noël un dossier en vue d'obtenir un prêt mobilité à taux zéro devront l'envoyer même incomplet au prestataire CRESERFI avant le 1^{er} janvier 2012. Les demandes d'attestations d'éligibilité accompagnées des pièces justificatives nécessaires devront être adressées dans le même temps au bureau SPAS du rectorat qui se chargera de leurs rédactions au retour des congés de Noël. [Pour en savoir plus...](#)

A-SH

Autisme et troubles envahissants du développement

Accueillir et accompagner la scolarité des élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement

Un document de 4 pages a été élaboré par une équipe pluridisciplinaire de personnels éducation nationale (IEN-ASH, conseillers pédagogiques ASH, psychologue scolaire, référent de la scolarisation, enseignants spécialisés...) en collaboration avec le centre de ressources autisme (CRA) de Franche-Comté.

Il a pour vocation de vous donner : des éléments de compréhension concernant l'autisme et les troubles envahissants du développement, des pistes pédagogiques pour la scolarisation des élèves présentant de tels troubles, des ressources si vous souhaitez aller plus loin.

Ce document est téléchargeable sur le site du rectorat à l'adresse suivante :

[Site du Rectorat > Pédagogie > Besoins éducatifs particuliers > Autisme et troubles envahissants du développement](#)

Orientations en SEGPA

Le calendrier des opérations d'orientation en EGPA 2011-2012 est actualisé, en ligne sur le site de l'inspection académique, à la page : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article322>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la coordonnatrice de la CDOEA-SD, Danièle Couturet.

Contact : 03 84 78 63 51 ou par courriel : ce.cdoea.ia70@ac-besancon.fr

Troubles spécifiques des apprentissages

Accueillir et accompagner la scolarité des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages

Des fiches téléchargeables (dyslexie, dysphasie, dyspraxie) ont été réalisées par les conseillers pédagogiques ASH des quatre départements de l'académie de Besançon et l'équipe du Pr. Amsellem du Centre de référence du langage. Elles ont pour vocation de vous donner : des éléments de compréhension concernant chacun des troubles, des pistes pédagogiques pour la scolarisation des élèves présentant de tels troubles, quelques éléments bibliographiques si vous souhaitez aller plus loin.

Chacune des trois fiches est à associer à la fiche générale sur les "Troubles spécifiques des apprentissages", cette dernière listant des invariants, tant dans les démarches que dans les pistes pédagogiques à mettre en œuvre.

Ces documents sont téléchargeables sur le site du rectorat à l'adresse suivante :

[Site du Rectorat > Pédagogie > Besoins éducatifs particuliers > Troubles spécifiques des apprentissages](#)

CLASSES DE DÉCOUVERTES

Les fondamentaux du domaine

► **Informations, ressources et formulaires** concernant le montage des projets de classes de découvertes est disponible en ligne sur la [page spécifique du site de l'IA 70](#).

► **La liste des préavis est publiée** sur cette même page. Pour les séjours éligibles à la subvention du Conseil général : veuillez vérifier que votre projet a bien été pris en compte.

► Un dossier complet comprend au moins :

- 1) La demande d'autorisation de départ « **annexe 2** » complétée avec soin.
- 2) Dès que l'on emprunte un car,
 - la fiche « **annexe 3** » (et/ou « annexe 3 bis », si déplacements multiples),
 - le schéma de conduite à fournir par le transporteur,
 - le cas échéant, une lettre de prise en charge par une structure autre que l'école (association, collectivité...)
- 3) Le **projet pédagogique**, dont l'emploi du temps prévisionnel du séjour.



Les aides JPA au départ en classe de découvertes

La Jeunesse au Plein Air (JPA) œuvre non seulement à la promotion des vacances collectives en centres de vacances, mais elle accompagne et soutient les démarches de développement qualitatif et quantitatif des séjours éducatifs en temps scolaire (classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs).

Votre établissement organise une classe de découvertes ou un séjour linguistique ?

La Jeunesse au Plein Air peut aider vos élèves à financer leur séjour !

La JPA, en partenariat avec l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances), agit pour favoriser le départ de tous les jeunes en classe de découvertes ou en séjour linguistique organisés par les établissements scolaires.

Tous les établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés peuvent bénéficier de cette aide financière.

Les critères d'attribution :

Séjour agréé par l'Éducation nationale, durée du séjour au minimum de 4 nuitées consécutives. Les aides financières sont individuelles et comprises entre 15 % minimum et 30 % maximum du coût brut du séjour. Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial des familles qui doit être inférieur à 700.

Si la demande est située dans le champ du handicap (UPI, CLIS, IME ou enfant en situation de handicap hors établissement...) le quotient familial doit être inférieur ou égal à 800.

La procédure :

L'aide est individuelle, mais le dossier est collectif. Contact pour obtenir un dossier ou des renseignements complémentaires :

Comité départemental de la JPA
29, Boulevard Charles De Gaulle
BP 30 137
70003 VESOUL CEDEX

Ressources et actions éducatives

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2012

Ce concours s'inscrit dans les programmes d'histoire et perpétue chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation.

Il s'adresse :

- aux collégiens, plus précisément à tous les élèves des classes de troisième,
 - aux lycéens, les élèves de toutes les classes.
- Cette année, le sujet arrêté est le suivant :

« Résister dans les camps nazis »

Pour en savoir plus :

[télécharger le Bulletin officiel n° 23 du 9 juin 2011](#)

Projet « Normandy Day »

Normandy Day (cf. bulletin de novembre 2011) est l'initiative d'une association qui porte ce nom et invite les établissements scolaires à associer des jeunes à la mémoire et au symbole du débarquement du 6 juin 1944.

Des informations plus détaillées sont disponibles en ligne : [Brochure de présentation](#)

Campagne PEP 2011-2012

La campagne annuelle des PEP a été lancée le lundi 7 novembre depuis l'école de Navenne.

Votre participation est essentielle au dynamisme du réseau !

Semaine de la presse et des médias

La 23^{ème} semaine de la presse et des médias à l'École se déroulera du **19 au 24 mars 2012**. Les inscriptions débiteront le 5 janvier 2012.

[Site du CLEMI](#)

Éducation au développement durable

► La fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (f3e) continue de porter le dispositif

[« Jeunes reporters pour l'environnement »](#)

qui s'adresse à des groupes de jeunes (scolaires ou non) de 12 à 20 ans. Cette année, à travers la campagne « litter less ! », un prix spécial récompensera les meilleurs projets portant sur la thématique de la réduction des déchets. **Inscriptions jusqu'au 13 janvier.** [Pour en savoir plus...](#)

► PACTES énergie ouvre son [site Internet](#).

Le Programme d'accompagnement des collectivités et des territoires à l'éducation et à la sensibilisation à l'énergie propose notamment des [outils pédagogiques](#) en ligne.

Un espace ressource pour l'éducation artistique aux images

Le portail développé par l'ACAP-pôle image de Picardie se propose d'accompagner les pratiques d'éducation aux images en donnant à découvrir des documents dédiés à l'exploration du cinéma et de l'audiovisuel, des repères et des éléments de réflexion traitant des publics, de l'économie du cinéma et des politiques d'éducation à l'image. [Lien vers le site de l'ACAP](#)

Jardiner naturellement

Chaque année, environ 5000 tonnes de pesticides sont répandus par les jardiniers amateurs dans leurs jardins ce qui représente un danger pour la santé et l'environnement. C'est pourquoi, en Franche-Comté, l'Agence de l'eau finance le portail :

[« jardiner naturellement »](#)